



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023\_044

Envoyé en préfecture le 21/04/2023  
Reçu en préfecture le 21/04/2023  
Publié le 21/04/2023  
ID : 048-214800393-20230330-D\_2023\_044-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L’an deux mil vingt-trois et le trente mars,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Manuel MARTINEZ, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

3 Absents excusés : Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Vincent LACAN, Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

**Objet : affectations des résultats 2022 – service commun écoles**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022 du service commun « écoles »,

STATUANT sur l’affectation des résultats d’exploitation de l’exercice 2022,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître un excédent d’exploitation de 40 048,87 €,

DECIDE, à l’unanimité, d’affecter le résultat d’exploitation comme suit :

<b>Affectation des résultats d’exploitation de l’exercice 2022</b>	
Pour mémoire : prévisions budgétaires - virement à la section d’investissement	19 300,00 €
Résultats au 31/12/2022 Excédent : Déficit :	40 048,87 €
(A) EXCEDENT AU 31/12/2022 - exécution du virement à la section d’investissement - affectation complémentaire en réserves (1068) - affectation à l’excédent reporté (report à nouveau créateur)	19 828,87 € 20 220,00 €
(B) DEFICIT AU 31/12/2022 - déficit à reporter	

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX

